

République islamique d'Iran



Faits marquants

- Environ 5 300 réfugiés ont regagné l'Afghanistan avec l'aide de l'UNHCR, tandis que près de 240 000 de leurs compatriotes rentraient par leurs propres moyens.
- L'Accord tripartite relatif au rapatriement des réfugiés afghans, conclu par le Gouvernement de l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et l'UNHCR a été reconduit pour une durée d'un an en mars.
- Plus de 150 familles réfugiées, soit environ 740 personnes, ont été réinstallées dans des pays tiers.
- En octobre, l'UNHCR et les ministères compétents au sein du gouvernement ont signé un Programme commun pour doter les réfugiés de compétences techniques et leur offrir un appui éducatif et sanitaire, ceci afin d'encourager les rapatriements librement consentis.

Environnement opérationnel

La République islamique d'Iran accueille des réfugiés afghans et iraqiens depuis plus de vingt ans. Depuis le mois d'avril 2002, date à laquelle l'opération de rapatriement massif a été lancée, un million quatre cent mille Afghans ont regagné leur pays, 847 000 d'entre eux bénéficiant de l'assistance de l'UNHCR à cet effet.

La plupart des Afghans actuellement réfugiés dans le pays résident dans les provinces de Téhéran, du Khorasan, d'Ispahan et du Séistan-Balouchistan. Seuls 26 000 réfugiés afghans vivent dans des camps.

L'UNHCR et le Gouvernement ont œuvré de concert au rapatriement librement consenti des réfugiés afghans enregistrés ; 5 300 d'entre eux ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays en 2006. Le Gouvernement a consenti à ce que les réfugiés afghans demeurant sur le territoire continuent de bénéficier d'une protection internationale. Cependant, les autorités ont obligé les Afghans en situation irrégulière, qui s'étaient rendus en République islamique d'Iran pour des raisons d'ordre économique, à rentrer dans leur pays.

Pour encourager les rapatriements, le Gouvernement a indiqué qu'il envisageait de délivrer des permis de travail et de séjour aux chefs de famille – de sorte qu'ils puissent revenir en République islamique d'Iran – mais à la condition qu'ils rentrent d'abord en Afghanistan pour y installer leur famille. Une fois munis de ces permis, les chefs de famille pourraient vivre et travailler dans le pays en toute légalité.

Dans certaines provinces, les autorités ont pris des mesures très strictes pour accélérer le retour des Afghans déclarés et pour expulser les sans-papiers. Ainsi, les Afghans sont désormais tenus de payer des taxes municipales et des frais de scolarité ; par ailleurs, les employeurs qui embauchent des

Afghans dépourvus de permis de travail s'exposent à des amendes. Le Gouvernement a également interdit l'accès de certaines provinces aux Afghans et soumis leurs déplacements entre les provinces à des restrictions. Des Afghans, y compris des réfugiés dûment déclarés, ont été arrêtés.

À la fin de l'année 2006, il restait environ 54 000 réfugiés irakiens dans le pays. Quelque 5 000 réfugiés vivent dans 12 camps, les autres étant dispersés dans des villages et dans des villes. En 2006, l'UNHCR n'a pas facilité de rapatriements en direction de l'Iraq, en raison de la violence qui y sévissait. Quelques nouveaux arrivants en provenance d'Iraq ont été enregistrés. Si les réfugiés irakiens sont bien reçus par les Iraniens, la politique à l'égard des nouveaux arrivants est toujours en cours de révision par le Gouvernement.

La République islamique d'Iran a approuvé une nouvelle loi sur la nationalité qui permettra aux enfants nés d'une mère iranienne et d'un père étranger de solliciter la citoyenneté. Cependant, les délais et le champ d'application de cette nouvelle loi nécessitent des éclaircissements ultérieurs, en rapport notamment avec la nécessité, pour les familles concernées, de faire reconnaître légalement ces mariages binationaux.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Les principaux objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : mettre au point et appliquer des solutions globales au profit des populations afghanes et irakiennes demeurant dans le pays ; faciliter le rapatriement librement consenti, sûr et durable des deux groupes ; améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en encourageant le respect des droits des réfugiés. Le Haut Commissariat entendait également faire usage de la réinstallation à des fins de protection, appuyer l'édification d'un régime national d'asile efficace, procurer une assistance juridique gratuite aux réfugiés et leur donner la possibilité de soumettre leurs revendications et autres problèmes non résolus à des comités d'arbitrage des litiges.

Protection et solutions

Le nombre de réfugiés afghans rapatriés en 2006 – 5 300 – est le plus faible qui ait été enregistré depuis le

lancement, en 2002, de l'opération de rapatriement à grande échelle à partir de la République islamique d'Iran. La réticence des Afghans à l'idée de rentrer est imputable au faible niveau de développement économique et social, au chômage massif et à l'insécurité qui sévit en Afghanistan. Les réfugiés citent également, au nombre de leurs motifs, le manque de fonds pour appuyer leur réinsertion économique et sociale. Une grande partie des Afghans demeurés en République islamique d'Iran vivent dans le pays depuis plus de vingt ans et plus de la moitié d'entre eux sont nés en exil.

Par ses interventions, l'UNHCR a empêché le refoulement de certains réfugiés enregistrés. Par ailleurs, certains réfugiés arrêtés ont été relâchés après que le Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA) soit intervenu, à la requête du Haut Commissariat. Un projet conjoint d'examen et de sélection mis en place au poste de Dogharoun, à la frontière afghane, pour identifier les cas de refoulement potentiels a été clôturé à la fin de l'année, en partie en raison des restrictions qui limitaient l'accès de l'UNHCR aux personnes relevant de sa compétence.

Les autorités ont soutenu qu'un système national de détermination du statut de réfugié fonctionnait en 2006. À ce jour, l'UNHCR n'a pas reçu d'informations détaillées et complètes sur les procédures, le cadre juridique ou la mise en œuvre de ce système. Les demandeurs d'asile qui se sont présentés aux représentants du BAFIA pour régulariser leur séjour dans le pays ont indiqué qu'aucune mesure de suivi n'avait été prise par les autorités locales.

En 2006, sur les quelque 130 demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan, d'Ouzbékistan et du Kirghizistan interrogés par l'UNHCR au cours d'entretiens, seuls huit ont été reconnus comme réfugiés au titre du mandat du Haut Commissariat. L'UNHCR a délivré des certificats de demandeurs d'asile à tous ces individus, à l'exception des Afghans, pendant que leurs cas étaient traités. Les réfugiés reconnus à l'issue de la procédure ont reçu des cartes indiquant leur statut. Ces mesures n'ont toutefois pas suffi à garantir la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : l'UNHCR a géré dix centres de rapatriement librement consenti et deux postes frontaliers pour les Afghans qui quittaient le territoire.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par l'UNHCR	% femmes	% 18 ans
Réfugiés	Afghanistan	914 300	914 300	40	43
	Iraq	54 000	54 000	40	43
Demandeurs d'asile	Afghanistan	500	500	48	52
	Iraq	400	400	40	36
Total		969 200	969 200		

Appui opérationnel (aux partenaires): l'UNHCR a organisé des campagnes d'information de masse pour faire connaître les procédures de rapatriement. Le Haut Commissariat a également distribué des documents imprimés et des bandes audio sur les directives relatives au rapatriement, des brochures sur les comités d'arbitrage des litiges, ainsi que des prospectus et des coupures provenant de la presse hebdomadaire. Des bulletins d'information sur les emplois en Afghanistan ont été distribués aux réfugiés afghans par l'entremise des représentants du ministère afghan des Réfugiés et des Rapatriés à Mashad. Jusqu'au mois d'août 2006, l'UNHCR et le BAFIA ont géré un centre d'information commun à Golshar, un quartier de Mashad à forte densité de population. Le centre a fourni des informations et une orientation gratuite sur les rapatriements librement consentis aux réfugiés enregistrés. L'UNHCR a appuyé les activités de coordination et d'aide du BAFIA.

Assistance juridique : les sept comités d'arbitrage des litiges précédemment formés pour résoudre les problèmes juridiques ou autres des réfugiés afghans enregistrés et faciliter ainsi leur rapatriement librement consenti ont été complétés par cinq comités supplémentaires, constitués par le BAFIA et l'UNHCR dans les régions qui accueillent d'importantes populations de réfugiés afghans déclarés. En 2006, on a observé une augmentation de 20 pour cent par rapport à 2005 dans le nombre de requêtes déposées auprès des comités. Quelque 150 familles réfugiées, principalement afghanes, représentant environ 740 personnes, ont été réinstallées dans des pays tiers. Les réfugiés qui avaient des besoins particuliers se sont vu accorder la priorité.

Besoins domestiques : les réfugiés afghans ont reçu différents articles domestiques, tels que des jerrycans, des couvertures et des matelas, avant leur rapatriement librement consenti.

Éducation : l'UNHCR a distribué des fournitures scolaires et des manuels à plus de 80 000 élèves réfugiés afghans et irakiens. Il a également assuré les visites médicales obligatoires, requises pour s'inscrire à l'école, au profit de certains élèves réfugiés. Environ 3 000 réfugiés afghans ont bénéficié d'une formation professionnelle à Téhéran, à Mashad et à Zahedan.

Santé et nutrition: l'assistance a été ciblée sur les réfugiés les plus vulnérables, qui avaient besoin de soins urgents. Quelque 12 000 réfugiés ont reçu des soins médicaux. Les réfugiés ont également bénéficié des campagnes de sensibilisation au problème du VIH et du SIDA mises au point par l'ONUSIDA et le ministère de la Santé. Des affiches et des prospectus d'information sur le VIH et le SIDA ont été distribués aux fins de leur diffusion auprès de toutes les organisations menant une action auprès des réfugiés. Les rapatriés ont en outre pu profiter des structures médicales mises en place dans les centres de rapatriement librement consenti et aux postes frontaliers.

Services communautaires : au titre de l'initiative d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, l'UNHCR a organisé des discussions avec les réfugiés afin



Réfugié afghan et son cerf-volant dans le camp de Saveh, durant le tournage du film « Où que j'aïlle, le ciel m'appartient », réalisé à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié.

de déceler les lacunes de l'assistance et de trouver des solutions aux problèmes. Le Haut Commissariat est venu en aide à quelque 12 000 réfugiés dans le cadre du Projet d'assistance communautaire intégrée, axé sur l'aide médico-sociale. Il a également organisé des réunions dans les camps pour encourager et promouvoir l'autosuffisance.

Transport et logistique : plus de 5 300 réfugiés afghans ont été transportés des centres de rapatriement librement consenti jusqu'aux postes frontaliers.

Contraintes

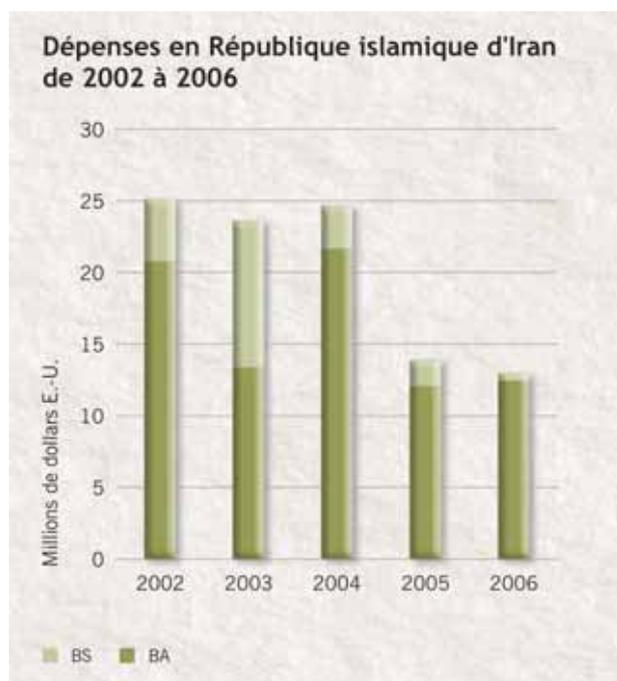
Les conditions de sécurité sont demeurées précaires dans la province du Séistan-Balouchistan, ce qui a conduit le Gouvernement à restreindre l'accès des organisations internationales et des missions diplomatiques à cette région. En conséquence, le Département onusien de la sûreté et de la sécurité a également imposé des restrictions aux déplacements du personnel des Nations Unies en direction, en provenance et à l'intérieur de Zahedan, la capitale provinciale. L'accès de l'UNHCR aux réfugiés qui résidaient dans la province a donc été limité.

À la fin de l'année, les autorités n'avaient pas communiqué les données les plus récentes relatives à l'âge, au sexe, au niveau d'instruction, ainsi qu'à l'appartenance ethnique et religieuse de la population réfugiée. L'UNHCR avait besoin de ces informations pour élaborer ses politiques et ses programmes en République islamique d'Iran et en Afghanistan. Bien qu'une évaluation initiale ait été réalisée en 2006 pour cerner et analyser les problèmes des réfugiés, il n'a pas été possible d'organiser un atelier de suivi de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité pour analyser les résultats et mettre au point des plans d'action, le Gouvernement n'ayant pas accordé l'autorisation nécessaire.

Informations financières

Le financement du programme a été suffisant pour exécuter toutes les activités prévues en 2006. Bien que le nombre de personnes rapatriées ait été inférieur aux prévisions, toutes les ressources disponibles ont été utilisées pour mener les activités planifiées.

Les dépenses ont diminué au cours des cinq dernières années. Elles ont atteint un pic en 2002 et en 2003, au plus fort des mouvements de rapatriement des réfugiés afghans et irakiens. À partir de 2005, le mouvement de rapatriement en direction de l'Afghanistan s'est considérablement ralenti, tandis que les retours vers l'Iraq ont presque totalement cessé.



Organisation et mise en œuvre

Gestion

Les opérations de l'UNHCR en République islamique d'Iran ont été gérées par la délégation de Téhéran, avec l'appui de trois sous-délégations implantées à Ahwaz, Mashad et Zahedan et de deux bureaux extérieurs situés à Orumieh et à Dogharoun. L'effectif était composé de 170 personnes, dont 22 fonctionnaires internationaux et 148 collaborateurs nationaux. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU a réalisé un audit des opérations de l'UNHCR en République islamique d'Iran en août et en septembre 2006. L'audit a porté sur des activités dont le coût s'était élevé à 18,9 millions de dollars E.-U. en 2004 et 2005. Le BSCI a estimé que les opérations étaient convenablement gérées. La délégation traite actuellement certains problèmes spécifiques, mis en avant par le BSCI, avec ses partenaires d'exécution gouvernementaux.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a entretenu de bonnes relations avec le BAFIA, qui est son principal partenaire en République islamique d'Iran. Des réunions plus régulières avec ce partenaire ont permis d'améliorer l'assistance à la population réfugiée.

Le PAM a distribué un panier alimentaire composé de farine de blé, de riz, d'huile, de légumineuses et de sucre aux réfugiés irakiens hébergés dans des camps tout au long de l'année, tandis que les réfugiés afghans logés dans des camps recevaient de la farine de blé. À partir du mois d'octobre 2006, les Afghans qui avaient des besoins particuliers ont reçu des rations complètes dans les camps. En outre, le PAM a mis en œuvre un projet intitulé « de l'huile pour l'éducation des filles », consistant à fournir chaque mois un certain volume d'huile à toutes les jeunes filles qui allaient à l'école, dans les 18 camps accueillant des réfugiés irakiens et afghans.

L'UNHCR a impliqué les ONG nationales et les communautés locales dans les initiatives destinées à favoriser l'autosuffisance des réfugiés afghans. Au titre de ce programme, les réfugiés ont bénéficié de formations techniques et leur accès aux services d'emploi, d'éducation et de santé a été assuré. Le Haut Commissariat a fourni du matériel à plusieurs organisations pour les encourager à maintenir leur soutien aux réfugiés. Ces initiatives seront développées en 2007 afin de donner progressivement aux ONG nationales et aux communautés locales les moyens de reprendre à leur compte les programmes d'aide aux réfugiés.

Évaluation générale

La reconduction de l'accord tripartite, intitulé Programme conjoint de rapatriement librement consenti des réfugiés et des déplacés afghans, et le lancement d'autres mesures en 2006 pour encourager les retours n'ont pas produit les résultats escomptés. Afin de surmonter cette difficulté, les signataires de l'accord ont entrepris d'étudier de nouvelles mesures susceptibles d'encourager des retours durables en 2007.

La protection effective des personnes réfugiées en République islamique d'Iran est toujours sujette au contrôle du Gouvernement. De concert avec le BAFIA, l'UNHCR s'est efforcé d'édifier un système d'asile national fiable et transparent et de progresser sur un certain nombre d'autres questions en rapport avec les réfugiés. Cependant, les réserves formulées par le Gouvernement sur quatre articles de la Convention de 1951 à l'époque où il y a adhéré entravent l'autosuffisance des réfugiés. Néanmoins, bon nombre d'Afghans enregistrés demeurent dans le pays et continuent de bénéficier d'une hospitalité inscrite dans ses traditions, qu'il prodigue de longue date.

Partenaires

Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur - Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA).
ONG : <i>Ansar Relief Institute, Assisting Marsh Arabs and Refugees, Association Pooya</i> de recherche sur l'enseignement, Association pour la protection des enfants souffrant du cancer, Comité d'aide aux réfugiés iraqiens, Société iranienne du Croissant-Rouge.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministère des Affaires étrangères.
Autres : FNUAP, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNIC, UNICEF.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
BA	16 485 204	2 692 741	9 925 546	12 618 286	12 491 737
BS ³	849 867	0	508 327	508 327	507 978
Total	17 335 071	2 692 741	10 433 873	13 126 613	12 999 715

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les chiffres du BS s'appliquent à l'Opération pour l'Iraq. Le budget n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	5 009 337	337 590	5 346 927	0
Abris et infrastructures	51 809	102 274	154 084	10 851
Appui opérationnel (aux partenaires)	60 205	0	60 205	62 225
Assistance juridique	339 748	0	339 748	44 445
Besoins domestiques	107	0	107	0
Santé et nutrition	1 722 960	0	1 722 960	45 987
Services communautaires	500 742	0	500 742	0
Transport et logistique	518 082	0	518 082	407 639
Versements aux partenaires d'exécution	1 735 258	18 783	1 754 041	(571 147)
Sous-total opérationnel	9 938 249	458 648	10 396 897	0
Appui au programme	2 553 488	49 330	2 602 818	0
Total des dépenses	12 491 737	507 978	12 999 715	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(232 401)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	2 152 883	28 414	2 181 297	
Rapports reçus	(417 625)	(9 630)	(427 256)	
Solde	1 735 258	18 783	1 754 041	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1 ^{er} janvier				870 871
Rapports reçus				(571 147)
Remboursés à l'UNHCR				(189 071)
Ajustements				0
Solde				110 653